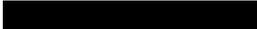


Par courriel : 

Lévis, le 29 janvier 2019



**Objet : Demande d'accès
N/Réf : 18I063CM**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue, par courriel, le 28 janvier dernier relative à l'obtention d'une copie du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et, plus particulièrement, la version datée du 14 juin 2012.

Eu égard à ce qui précède, vous trouverez en fichier joint la copie de la version du 14 juin 2012 du programme ASRA.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels


Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boulevard Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : christine.masse@fadq.qc.ca